PROJET DE SOUTIEN DE LA RESILIENCE ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES POPULATIONS DE LA REGION DE L'EXTREME-NORD DU CAMEROUN

(PROREC)

FINANCÉ PAR L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA SELECTION D'UN.E CONSULTANT.E EXTERNE CHARGÉ.E DE L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET PROREC

(National/International)

Octobre 2026

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nom du bureau national	Cameroun
Numéro de contrat	E4H
Partenaires (le cas échéant)	Tammounde Speranza
Localisation (pays, région(s))	Cameroun, région de l'Extrême-Nord
Intitulé du projet	Projet de soutien de la résilience économique, environnementale et sociale des populations de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun (PROREC)
Thématiques principales	• Sécurité alimentaire et moyens d'existence. • Renforcement des capacités de la société civile et des acteurs locaux. • Insertion socioéconomique. • Promotion et soutien de l'agroécologie. • Protection de l'environnement et de la biodiversité
Durée et budget globaux	42 mois ; 3 000 000 EUR (2 000 000 EUR de financement initial et 1 000 000 EUR de financement additionnel)
Date de début	1er juin 2023
Date de fin	30 novembre 2026
Donateur	Agence française de développement (AFD)
Résumé	Le projet PROREC vise à contribuer au renforcement de la résilience économique et sociale des populations de l'Extrême-Nord du Cameroun. Il renforce, d'une part, la capacité des acteurs nationaux, régionaux et locaux à anticiper les crises alimentaires et à y répondre. Il renforce, d'autre part, les capacités des groupements agricoles, des associations villageoises d'épargne et de crédit et des fonds communaux de l'eau, en tant qu'acteurs du développement économique local et de l'insertion socio-économique des femmes et des jeunes ruraux, dans trois communes des départements du Diamaré et du Mayo-Sava. **Bénéficiaires directs : 13 172** personnes (**6 757** femmes et **6 415** hommes), dont **3 161** jeunes de 20 à 39 ans, **60** agents des services déconcentrés de l'État, **31** personnels d'ONG, d'ONG internationales, d'OSC et d'agences des Nations unies, et **30** agents communaux. **Bénéficiaires indirects :** 186 748 bénéficiaires indirects, répartis comme suit : 33 939 bénéficiaires indirects à Gazawa dont 16 630 hommes et 17 309 femmes. 39 756 bénéficiaires indirects à Ndoukoula dont 19 480 hommes et 20 276 femmes. 113 053 bénéficiaires indirects à Tokombéré dont 55 396 hommes et 57 657 femmes.
Type d'évaluation	Évaluation finale externe

SOMMAIRE

ACRONYMES 4

1. CONTEXTE 4

2. BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION 11

3. PORTÉE DE L'ÉVALUATION 11

4. APPROCHE D'ÉVALUATION ET QUESTIONS 12

5. MÉTHODOLOGIE 14

6. PRINCIPAUX LIVRABLES 14

7. GOUVERNANCE ET MODALITÉS DE GESTION DE L'ÉVALUATION 15

8. CHRONOGRAMME INDICATIF DE LA MISSION 15

9. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR 15

10. EXIGENCES EN MATIÈRE DE LOGISTIQUE ET DE SÉCURITÉ 16

11. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE 16

12. ASPECTS JURIDIQUES ET ÉTHIQUES 17

ACRONYMES

Acronyme	Signification
AAP	Redevabilité envers les populations affectées
ACF	Action contre la Faim
AFD	Agence française de développement
AVEC	Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CEP	Champs École Paysans
CGPE	Comité de Gestion des Points d'Eau
CH	Cadre Harmonisé
DTM	Displacement Tracking Matrix (OIM)
EN	Extrême-Nord
GANE	Groupe armé non étatique
GTSA	Groupe Technique Sécurité Alimentaire
INSO	International NGO Safety Organisation
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONACC	Observatoire National sur les Changements Climatiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PEAS	Protection contre l'exploitation et les abus sexuels
PNR	Plan National de Réponse
PNVRSA	Programme National de Veille et de Réponse à la Sécurité Alimentaire
PROREC	Projet de soutien de la résilience économique, environnementale et sociale des populations de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun
SANME	Sécurité alimentaire, nutritionnelle et moyens d'existence
SERA	Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage
TDR	Termes de Référence

1. CONTEXTE

1.1. Genèse du projet

Le Cameroun, pays à revenu intermédiaire, fait face à des défis persistants : insécurité, pauvreté, manque d'opportunités économiques pour les jeunes et faiblesse structurelle des infrastructures socio-économiques.

Dans la région de l'Extrême-Nord (EN), ces vulnérabilités sont aggravées par un contexte sécuritaire dégradé, les effets du changement climatique et les chocs économiques récents. Avec une population estimée à 5,06 millions d'habitants (148 hab./km²[1]), l'EN est la région la plus pauvre du pays (taux de pauvreté de 76,3% contre 36,1% au niveau national[2]).

La région est aussi fortement affectée par les activités des groupes armés non étatiques (GANE), avec 1 584 incidents sécuritaires recensés en 2024 contre 1 314 en 2023 (INSO). Ces dynamiques ont entraîné des déplacements massifs : selon l'OIM (DTM Round 28, juin 2024, publié en janvier 2025), 732 705 personnes déplacées ont été recensées dans la région.

Les populations sont exposées à une combinaison de chocs :

- Insécurité alimentaire et malnutrition ;
- Pressions sur les ressources naturelles générant des conflits agro-pastoraux ;
- Variabilité climatique accrue, notamment des inondations récurrentes.

Entre juillet et septembre 2024, des précipitations de 400 à 500 mm ont provoqué des inondations affectant environ 365 000 personnes, détruisant 56 084 habitations et 82 509 hectares de cultures. Par ailleurs, la dégradation agro-climatique (réduction de la saison des pluies d'environ 4 à 3 mois ces dernières années) a contribué à un déficit agropastoral chronique.

Le contexte économique est marqué par une inflation élevée, liée notamment à la hausse des prix du carburant depuis février 2023 et aux perturbations des marchés internationaux consécutives à la guerre en Ukraine. Entre 2023 et 2024, les prix alimentaires ont augmenté de 7,9 % et les coûts de transport de 14,9 %, réduisant le pouvoir d'achat des ménages. Selon le Cadre Harmonisé d'octobre 2024, environ 39 % de la population de l'Extrême-Nord devait se trouver en insécurité alimentaire aiguë (phase 3 et plus) entre juin et août 2025. La prévalence de la malnutrition chronique est estimée à 36,4 % et celle de la malnutrition aiguë globale à 5,9 %.

Les inégalités de genre restent marquées : les femmes et les jeunes ont un accès limité aux ressources, aux opportunités économiques et aux espaces de décision. Selon *Voices from Cameroon* (2023), 93% des femmes rapportent l'existence de mariages précoces et 92% des violences entre partenaires intimes.

Face à ces défis, ACF et son partenaire local Tammounde Speranza ont conçu le PROREC, qui s'inscrit dans une approche nexus humanitaire-développement-paix. À travers une approche territoriale et multisectorielle menée avec les communes, le projet renforce les capacités locales et accompagne la décentralisation. Il vise à favoriser la reprise économique, la résilience et la cohésion sociale, en particulier des femmes et des jeunes, en intégrant le genre et l'adaptation au changement climatique.

[1] Recensement Général de la population et de l'habitat - janvier 2010
[2] website: www.bucrep.cm/index/php/fr

1.2. Présentation sommaire du projet

Le PROREC est mis en œuvre en partenariat avec l'OSC locale Tammounde Speranza. Il mobilise aussi des acteurs locaux et nationaux déjà associés aux programmes précédents (RESILI(A)NT, PEREN, RESILAC), notamment les AVEC, les champs écoles paysans et les communes. Ces partenariats apportent au projet une connaissance fine du contexte et l'acceptation des communautés. En retour, ACF accompagne et forme ces acteurs sur les plans technique et organisationnel, afin de renforcer leur autonomie, la visibilité de leurs actions et leur accès aux financements.

Le PROREC s'appuie sur les acquis de RESILI(A)NT et du PEREN, deux consortiums menés par ACF et financés par la Délégation de l'Union européenne. RESILI(A)NT (juillet 2017 – décembre 2020) a été mis en œuvre dans 12 communes septentrionales frontalières du Nigéria, exposées aux enjeux sécuritaires et climatiques. Le PEREN (avril 2021 – mai 2023) visait à renforcer la gestion opérationnelle et institutionnelle des crises alimentaires et nutritionnelles par les acteurs locaux et nationaux, et à améliorer durablement les conditions de vie des ménages vulnérables.

Fort de ces acquis, le PROREC intervient à trois niveaux. Aux niveaux national et régional, il poursuit l'appui du PEREN à la gouvernance de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et des moyens d'existence (SANME), à travers une assistance technique et financière au MINADER, l'appui au Cadre Harmonisé et au Plan national de réponse, et le renforcement de la coordination des acteurs (GTSA, OSC, communes). Au niveau communal, il finalise et met en œuvre les stratégies de gestion des ressources naturelles initiées sous le PEREN, en s'appuyant sur les cartes géoréférencées alors produites pour réduire les conflits agropastoraux. Au niveau communautaire, il introduit une approche agroécologique et des solutions nouvelles : cultures fourragères, double bornage des couloirs de transhumance, permaculture, digitalisation du suivi des parcelles, formation d'auxiliaires para-vétérinaires, alphabétisation fonctionnelle des groupements, participation des femmes leaders aux instances de décision et appui aux initiatives environnementales locales.

Le projet intervient dans trois communes de la région de l'Extrême-Nord :

- Commune de Tokombéré, département du Mayo-Sava ;
- Commune de Gazawa, département du Diamaré ;
- Commune de Ndoukoula, département du Diamaré.

1.3. Logique d'intervention du projet

Objectifs, principaux résultats, activités et indicateurs du projet	**Objectif global :** Contribuer au renforcement de la résilience économique et sociale des populations de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. **Objectif(s) spécifique(s) :** **Objectif spécifique 1 : Renforcer les acteurs nationaux, régionaux et locaux dans leur capacité d'anticipation et de réponse aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.** ***Indicateur d'impacts/effets :*** • *Indicateur 1 : Au moins 20 % d'augmentation des acteurs de la société civile participant au processus CH sur la période*

- *Indicateur 2 : 6 analyses nationales sur la sécurité alimentaire appuyées par le projet dont les données et recommandations sont utilisées pour l'élaboration et le suivi du PNR.*

<u>Résultat 1</u> : La qualité et la fiabilité des analyses CH ainsi que l'élaboration, la mise à jour et le suivi d'un PNR réaliste sont garantis par le renforcement des capacités et de l'implication du PNVRSA/MINADER et d'autres acteurs mobilisés dans les mécanismes de suivi des indicateurs du CH.

Indicateurs de résultat :

- *Indicateur 1 : 30 % d'augmentation du nombre de personnes ressources formées sur le processus CH*
- *Indicateur 2 : 20 % d'augmentation des organisations (nationales et internationales) impliquées dans la formulation et la mise en œuvre du PNR*

<u>Activité 1.1</u> : Appui à l'amélioration de la performance du PNVRSA/MINADER dans le processus CH au Cameroun menant à la mise à jour et au suivi d'un PNR réaliste

Indicateurs de suivi de l'activité :

- *Indicateur 1 : 50 % des fonds mobilisés/déclarés au lancement du PNR ont été réellement engagés dans sa réalisation sur la durée du programme*

a) **Appui aux enquêtes nationales**
b) **Appui aux ateliers d'analyse du cadre harmonisé (CH)**
c) **Appui à la mise à jour du PNR réaliste**

<u>Activité 1.2 :</u> Renforcement du GTSA national et du GTSA de la région de l'Extrême-Nord

Indicateurs de suivi de l'activité :

- *Indicateur 1 : 60 % des participants du GTSA de l'Extrême Nord ayant amélioré leurs connaissances techniques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle sur la période du programme*
- *Indicateur 2 : 39 réunions mensuelles du GTSA tenues durant le programme*

<u>Résultat 2</u> : <u>Les capacités communales de gestion des ressources naturelles face aux changements climatiques sont améliorées</u>

***Indicateurs de résultat* :**

- *Indicateur 1 : 3 stratégies communales de gestion des ressources naturelles élaborées ou actualisées*
- *Indicateur 2 : Taux d'exécution supérieur ou égal à 40% du plan d'action de la stratégie communale de gestion des ressources naturelles*

<u>Activité 2.1</u> : Renforcement de la gouvernance des ressources naturelles face aux changements climatiques

Indicateurs de suivi de l'activité :

- *Indicateur 1 : 3 plans d'action des ressources naturelles prioritaires élaborés*
- *Indicateur 2 : 13 infrastructures hydroagricoles et/ou pistes agropastorales construites*

a) **Elaboration du mécanisme de gestion des ressources naturelles et suivi de sa mise en œuvre auprès de la commune**
b) **Bornage des couloirs de transhumance dans les zones critiques**

c) **Élaboration du calendrier saisonnier des sous-zones agro-écologiques de la région de l'Extrême Nord avec l'appui technique de l'ONACC et du MINADER**
d) **Lancement ou poursuite de la restauration des paysages dégradés (reboisement, fertilisation des sols agricoles, pépinières, cultures fourragères, aménagement des ouvrages pastoraux);**
e) **Aménagement des actifs communautaires (bief, construction des mini-barrages, piste agricole, etc.)**

Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités des groupements agricoles, ainsi que des associations villageoises d'épargne et de crédit et des comités de gestion des points d'eau, dans leur rôle d'acteurs du développement économique local et de l'insertion socio-économique des femmes et des jeunes ruraux dans trois communes des départements du Diamaré et du Mayo-Sava.

Indicateur d'impacts/effets :

- *Indicateur 1 : 20 % des ménages ayant un indice réduit de stratégies de survie « élevé » [supérieur au seuil du tercile le plus élevé de la Baseline] entre le début et la fin du programme*
- *Indicateur 2 : 70 % de producteurs désagrégés par sexe mettant en œuvre au moins trois pratiques agroécologiques dont les revenus ont augmenté entre le début et la fin du programme*

Résultat 1 : Les conditions d'une résilience socio-économique locale inclusive et durable sont renforcées pour autonomiser les communautés.

Indicateurs de résultat :

- *Indicateur 1 :* Augmentation de 20% des rendements agricoles des producteurs appuyés mettant en œuvre des pratiques agroécologiques sur la durée du programme
- *Indicateur 2 : Augmentation de 20% de la couverture vaccinale des bovins appartenant aux éleveurs sédentaires ciblés dans les trois communes d'intervention sur la période du projet*

Activité 1.1 : Appui au développement communautaire de la production agropastorale

Indicateurs de suivi de l'activité :

- *Indicateur 1 : 150 producteurs membres des coopératives soutenues par le projet qui bénéficient des services conseils et appuis agropastoraux de proximité sur la durée du programme*

a) **Renforcement de l'appui au conseil agricole de proximité des producteurs/digitalisation du suivi des parcelles**
b) **Appui à la sécurisation semencière en collaboration avec IRAD et avec le contrôle qualité du MINADER**
c) **Appui en semences et outils agricoles aux groupements de producteurs vulnérables (uniquement en année 1)**
d) **Identification et renforcement des auxiliaires para-vétérinaires avec l'appui du MINEPIA**
e) **Accompagnement du MINEPIA lors des campagnes de vaccination**
f) **Appui à la mise en place de la permaculture**

Activité 1.2 : Développement des activités socio-économiques durables

Indicateurs de suivi de l'activité :

- *Indicateur 1 : 50 % de femmes déclarant partager la prise de décision au sein du ménage en ce qui concerne les ressources (argent, intrants agricoles et bétail)*
- *Indicateur 2 : 70 % des membres des groupements formalisés appuyés désagrégés par sexe se déclarant satisfaits de la qualité des services reçus et de la prise en compte du genre au sein de ces institutions*
- *Indicateur 3 : 50% de producteurs.trices appuyés.es signalent une diminution de la pénibilité du travail grâce aux pratiques agroécologiques mise en place*

a) **Activités de renforcement du leadership féminin et soutien à la mise en œuvre des plans d'action communautaire genre**
b) **Suivi de proximité de 150 producteurs.trices des coopératives visant à améliorer leurs revenus (50 par commune)**
c) **Alphabétisation fonctionnelle pour les membres des coopératives, femmes leaders, AVEC, fonds de l'eau, CEP, etc. et achat de matériel didactique pour l'alphabétisation (kit d'alphabétisation, prise en charge des alphabétiseurs et des inspecteurs du MINEDUB)**
d) **Autonomisation des coopératives agricoles**
e) **Appui des producteurs des coopératives dans la mise en œuvre de pratiques agroécologiques durables**
f) **Appui aux initiatives locales**
g) **Appui à la mise en réseau des AVEC et des coopératives de producteurs**

<u>Résultat 2</u> **: La participation des organisations locales, d'usagers, de producteurs et d'éleveurs aux instances locales de gouvernance, notamment de l'eau est renforcée**

Indicateurs de résultat :

- *Indicateur 1 : 60 % de producteur.trices cibles déclarant une diminution des conflits liés aux ressources naturelles et une amélioration du dialogue au sein de leur communauté entre le début et la fin du projet.*
- *Indicateur 2 : 70 % des initiatives adoptées et/ou mises en œuvre dans les structures de gouvernance de l'eau qui impliquent les usagers (dans la décision, le contrôle, le suivi et l'organisation des services d'eau) sur la durée du projet*

<u>Activité 2.1</u> **: Renforcement des capacités des staffs de l'OSC et d'Action contre la faim sur la protection intégrée**

Indicateurs de suivi de l'activité :

- *Indicateur 1 : 20 staffs du projet ayant amélioré leur connaissance en protection intégrée*

<u>Activité 2.2</u> : **Renforcement du leadership de l'OSC pour un pilotage inclusif du projet**

Indicateurs de suivi de l'activité *:*

- *Indicateur 1 :* <u>8</u> réunions trimestrielles de cadre communal de concertation dédié à la gestion des ressources naturelles impliquant notamment l'OSC, les éleveurs et les producteurs
- *Indicateur 2 :* 80% des réunions mensuelles des fonds de l'eau impliquant l'OSC

<u>Activité 2.3</u> : **Soutien aux fonds communaux de l'eau et aux CGPE**

Indicateurs de suivi de l'activité *:*

- *Indicateur 1 :* 81 réunions mensuelles des fonds de l'eau accompagnées par l'OSC tenues

	• *Indicateur 2* : 3 fonds communaux de l'eau autonomes et fonctionnels

1.4. État d'avancement du projet

Le projet entre dans sa phase finale de mise en œuvre, dont la clôture est prévue en **novembre 2026**. Il est mis en œuvre selon un mécanisme structuré et progressif composé d'un financement initial suivi d'un financement additionnel (top-up).

- **Financement initial (Convention CCM1824) : 2 000 000 EUR** sur **30 mois**, décaissés en deux tranches :

 ⇒ **Tranche 1 (12 mois)** : du **1er juin 2023 au 31 mai 2024**, correspondant à la phase de démarrage et de mise en place des interventions, incluant l'installation des mécanismes de coordination, le déploiement initial des activités et le renforcement des capacités des acteurs locaux.

 ⇒ **Tranche 2 (18 mois)** : du **1er juin 2024 au 30 novembre 2025**, correspondant à la phase d'extension et de consolidation des activités mises en œuvre.

- **Financement additionnel (top-up) : 1 000 000 EUR** sur **12 mois**, du **1er décembre 2025 au 30 novembre 2026**, destiné à consolider les résultats obtenus, renforcer la durabilité des acquis et accompagner les stratégies de sortie. Cette phase prolonge les actions engagées, élargit la couverture des bénéficiaires et renforce les initiatives de résilience économique et sociale.

La durée totale du projet est ainsi de 42 mois : 30 mois de financement initial et 12 mois de financement additionnel (top-up), pour un budget global de 3 000 000 euros.

Plusieurs évaluations et enquêtes ont jalonné la mise en œuvre du PROREC :

- une évaluation de référence (baseline) en novembre 2023 ;
- des diagnostics des fonds communaux de l'eau en décembre 2023 et février 2024 ;
- une enquête de satisfaction auprès des travailleurs communautaires en septembre 2024 ;
- des enquêtes post-récolte en décembre 2025 et mars 2026 ;
- une évaluation à mi-parcours (midline) en avril 2026 ;
- une enquête finale (endline), conduite en interne en octobre 2026, pour mesurer l'évolution des indicateurs clés auprès des ménages bénéficiaires.

Dans l'ensemble, le projet a été mis en œuvre conformément à la planification. Quelques retards ont toutefois été enregistrés en raison des contraintes sécuritaires, de l'accès limité à certaines zones et de diverses difficultés opérationnelles. Le départ de plusieurs membres du personnel de mise en œuvre a par ailleurs nécessité des ajustements organisationnels.
Les fortes pluies de la période ont gravement endommagé les infrastructures routières, en particulier les radiers, rendant l'accès à plusieurs localités très difficile. L'utilisation de motos et une réorganisation du déploiement des équipes sur les sites ont permis d'assurer la continuité des activités dans de bonnes conditions.
La période électorale d'octobre 2025 et les tensions qui ont suivi ont également ralenti le rythme de mise en œuvre. L'indisponibilité de certaines autorités locales a entraîné des retards ponctuels, sans incident majeur.
La faible capacité des communes à mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de leurs plans de gestion des ressources naturelles reste un défi important, tant pour l'atteinte des résultats que pour la pérennisation des acquis.

Enfin, l'arrêt du projet PULCCA au 31 décembre 2025 menace la continuité des activités de surveillance et d'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En l'absence de financements alternatifs, ces dispositifs risquent de ralentir fortement, voire de s'interrompre.

2. BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

2.1. Justification de l'évaluation

Cette évaluation finale vise à apprécier la performance globale du projet, ses résultats et sa valeur ajoutée, et à éclairer les décisions des futurs cycles de programmation. Elle répond à un double objectif de redevabilité et d'apprentissage.

Au titre de la redevabilité, elle fournira aux bailleurs, aux partenaires, aux autorités et aux populations concernées des conclusions crédibles, indépendantes et fondées sur des données factuelles quant à l'atteinte des objectifs du projet. Au titre de l'apprentissage, elle identifiera les bonnes pratiques et les enseignements susceptibles d'éclairer la conception et la mise en œuvre de futures interventions de résilience dans les secteurs ciblés.

2.2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif principal est d'apprécier la performance globale du projet : les changements auxquels il a contribué, sa valeur ajoutée, ses effets sur la résilience des populations et des institutions, et les perspectives de durabilité de ses acquis.

Plus précisément, l'évaluation vise à :

- Apprécier le projet au regard des critères du CAD de l'OCDE : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité ;
- Identifier les facteurs internes et externes ayant favorisé ou limité l'atteinte des résultats ;
- Apprécier la prise en compte des enjeux transversaux décrits à la section 3.2 ;
- Tirer les enseignements du projet et formuler des recommandations concrètes, hiérarchisées et fondées sur des données probantes pour la conception des programmes futurs.

2.3 Utilisation et utilisateurs de l'évaluation

Les conclusions de l'évaluation finale serviront à orienter la conception des futurs programmes de résilience et la mise à l'échelle des approches ayant fait leurs preuves. Elles alimenteront aussi l'apprentissage interne et l'amélioration des pratiques SERA et de gestion adaptative, et enrichiront les connaissances sur les approches innovantes dans des contextes comparables à ceux du PROREC.

L'évaluation s'adresse principalement aux équipes d'ACF (bureau pays, région et siège), aux bailleurs (AFD et Délégation de l'Union européenne), ainsi qu'aux autorités locales et aux partenaires. Ces acteurs seront associés à la validation de la méthodologie, à la collecte de données et à la revue des conclusions préliminaires.

3. PORTÉE DE L'ÉVALUATION

3.1. Éléments couverts par l'évaluation

L'évaluation couvrira l'ensemble du projet sur toute sa durée (juin 2023 – novembre 2026), phase de financement additionnel comprise, dans les trois communes d'intervention (Tokombéré, Gazawa et Ndoukoula) ainsi qu'aux niveaux régional et national. Les résultats

pourront être désagrégés par commune pour éclairer les spécificités locales ; cette désagrégation restera indicative, compte tenu de la taille des échantillons.

L'évaluation couvrira l'ensemble de la chaîne de résultats, des intrants aux effets, en privilégiant l'analyse de la contribution du projet aux changements observés. Elle accordera une attention particulière aux approches clés du projet : gouvernance de l'eau, pratiques agroécologiques, AVEC, gestion des ressources naturelles et coordination sectorielle de la sécurité alimentaire. Elle associera les bénéficiaires directs et les parties prenantes concernées : membres des communautés, autorités locales et nationales, et partenaires des secteurs de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, de la gouvernance de l'eau et de la gestion des ressources naturelles.

3.2. Enjeux transversaux

L'évaluation examinera de manière systématique les enjeux transversaux, conformément aux politiques d'ACF. Elle portera sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que sur la protection et la réduction des risques de violences basées sur le genre. Elle analysera aussi l'inclusion des personnes en situation de handicap et des autres groupes vulnérables, et la redevabilité envers les populations affectées (AAP). Elle vérifiera la prise en compte des dynamiques de conflit et le respect du principe « Ne pas nuire ». Elle appréciera également le renforcement de la localisation, en particulier à travers le partenariat avec Tammounde Speranza, et les résultats concrets obtenus dans ce cadre. Enfin, elle intégrera les considérations environnementales lorsque cela est pertinent.

4. APPROCHE D'ÉVALUATION ET QUESTIONS

L'évaluation s'appuiera sur les critères du CAD de l'OCDE. Les questions ci-dessous sont indicatives : le consultant pourra les affiner dans sa note méthodologique, à travers une matrice d'évaluation.

Critères d'évaluation	Questions d'évaluation
Pertinence	Dans quelle mesure la logique d'intervention du projet (renforcement des capacités institutionnelles, gouvernance des ressources naturelles, moyens d'existence agropastoraux, autonomisation des organisations communautaires, gouvernance locale inclusive) répondait-elle aux besoins et aux priorités des populations, des communes et des institutions de l'Extrême-Nord ? Le ciblage et la conception étaient-ils appropriés ? Comment le projet s'est-il adapté à l'évolution du contexte (insécurité, inondations, période électorale) ?
Cohérence	Dans quelle mesure le projet était-il compatible et complémentaire avec les autres interventions dans la zone, notamment les programmes antérieurs (RESILI(A)NT, PEREN), ainsi qu'avec les politiques et stratégies nationales (PNVRSA, PNR) ? Quelles synergies ont été développées et les doublons évités ?
Efficacité	Dans quelle mesure les objectifs spécifiques et les résultats attendus ont-ils été atteints, au regard des indicateurs du cadre logique ? Quels facteurs ont favorisé ou entravé leur atteinte ? Les groupes les plus vulnérables ciblés (femmes, jeunes, personnes déplacées, personnes en situation de handicap) ont-ils été effectivement atteints ?

Critères d'évaluation	Questions d'évaluation
Efficience	Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines, temps) ont-elles été converties en résultats de manière économe et dans les délais prévus ? Les modalités de mise en œuvre, notamment le partenariat avec Tammounde Speranza et les ajustements face aux contraintes d'accès, ont-elles été efficientes ?
Impact et durabilité	Quels effets, positifs ou négatifs, attendus ou non, le projet a-t-il produits sur la résilience des ménages, des organisations communautaires et des institutions ? Dans quelle mesure ces bénéfices sont-ils susceptibles de perdurer après la fin du financement et de l'appui d'ACF, compte tenu notamment des capacités financières des communes ?
Une perspective supplémentaire à prendre en compte	
Analyse des contributions et mécanismes explicatifs **Gouvernance des ressources naturelles**	• Dans quelle mesure les mécanismes communaux de gouvernance des ressources naturelles ont-ils permis de réduire les tensions liées à l'accès aux ressources ? • Dans quelle mesure les communes se sont-elles appropriées les outils et stratégies développés par le projet ? • Dans quelle mesure les fonds communaux de l'eau et les comités de gestion des points d'eau sont-ils autonomes et fonctionnels ?
Analyse des contributions et mécanismes explicatifs **Résilience agropastorale et agroécologie**	• Dans quelle mesure les pratiques agroécologiques promues ont-elles été adoptées et maintenues par les producteurs ? • Quels changements observables ont été enregistrés sur les capacités de production, les revenus ou la résilience des ménages ? • Comment les normes sociales et culturelles ont-elles influencé, positivement ou négativement, l'adoption des pratiques promues et la participation des femmes et des jeunes ?
Analyse des contributions et mécanismes explicatifs **Localisation**	• Dans quelle mesure l'accompagnement de Tammounde Speranza a-t-il renforcé ses capacités techniques, opérationnelles et institutionnelles ? • Quels changements permettent aujourd'hui à l'organisation de jouer un rôle plus autonome dans la conception et la mise en œuvre de programmes ?
Enseignements	• Quels enseignements stratégiques peut-on tirer de la mise en œuvre de cette intervention pour éclairer la conception et la mise en œuvre de futurs programmes similaires ? • Quelles approches, pratiques ou modalités de mise en œuvre se sont révélées les plus efficaces et devraient être reproduites, adaptées ou étendues ? • Quels défis et innovations majeurs sont apparus au cours de la mise en œuvre, et comment peuvent-ils éclairer la conception future des programmes de résilience ?

5. MÉTHODOLOGIE

L'évaluation adoptera une approche mixte. Les données quantitatives proviendront exclusivement de sources secondaires : les enquêtes baseline et midline, ainsi que l'enquête endline conduite en interne par ACF. **La collecte primaire sur le terrain sera entièrement qualitative, et aucune nouvelle collecte de données chiffrées n'est attendue du consultant.**

L'analyse s'appuiera sur la théorie du changement du projet, selon une approche d'analyse de contribution. Elle examinera la contribution du projet aux effets observés, les mécanismes de changement, ainsi que les facteurs contextuels et opérationnels ayant influencé les résultats. Les données quantitatives existantes seront analysées de manière critique et croisées avec les résultats qualitatifs, afin de mettre en évidence les convergences et les écarts entre les résultats mesurés et les changements perçus par les bénéficiaires et les parties prenantes. Les enseignements du dispositif SERA et des travaux de capitalisation déjà réalisés seront intégrés, sans les dupliquer.

Dans son offre technique, le consultant proposera une méthodologie détaillée de collecte et d'analyse. Il précisera les outils envisagés (entretiens avec les informateurs clés, groupes de discussion, études de cas ou autres méthodes participatives pertinentes), les catégories d'acteurs ciblées, les sites retenus et le nombre indicatif d'entretiens, avec leurs critères de sélection. Cette collecte sera complétée par une revue documentaire des rapports du projet et des données de suivi. Le consultant décrira aussi sa démarche de traitement des données qualitatives : codage, analyse thématique et triangulation des sources.

La méthodologie devra tenir compte des dynamiques de conflit, de genre et d'inclusion, et expliciter la gestion des limites liées à l'accès, aux biais de mémoire et au contexte sécuritaire. Elle sera validée par ACF, avec les outils de collecte, lors de la phase de démarrage et avant tout déploiement sur le terrain.

6. PRINCIPAUX LIVRABLES

Le consultant remettra quatre livrables, tous rédigés en français et conformes aux formats fournis par ACF.

La **note méthodologique**, soumise au démarrage, précisera l'approche retenue et la matrice d'évaluation (questions, critères de jugement, indicateurs et sources). Elle détaillera aussi les méthodes et outils de collecte, les critères de sélection des sites et des participants, la stratégie de triangulation, les dispositions éthiques et sécuritaires, ainsi que le chronogramme. Elle devra être formellement validée par ACF avant le lancement de la collecte.

Le **rapport provisoire** présentera la méthodologie mise en œuvre et ses limites, les principaux constats et leur mise en perspective avec les données baseline, midline et endline. Il comprendra aussi des conclusions préliminaires assorties de recommandations. Il fera l'objet d'une restitution organisée en concertation avec ACF, qui transmettra ensuite ses commentaires consolidés.

Le **rapport final** intégrera ces commentaires. Il proposera une analyse structurée, des conclusions argumentées et des recommandations opérationnelles et stratégiques hiérarchisées, accessibles à un public à la fois technique et décisionnel. Il comptera 40 à 50 pages hors annexes. Les annexes comprendront notamment les outils de collecte, la liste des personnes rencontrées et tout document méthodologique pertinent.

La **note de synthèse stratégique** (quatre pages maximum), destinée au dialogue institutionnel, présentera un résumé exécutif, les enseignements clés et les recommandations hiérarchisées.

7. GOUVERNANCE ET MODALITÉS DE GESTION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation sera suivie par un comité de pilotage qui réunit les fonctions SERA, les responsables de projets, les départements techniques et les coordinations d'ACF et de Tammounde Speranza, ainsi que la direction pays d'ACF. Le comité facilitera l'accès aux données et aux parties prenantes, veillera à la qualité méthodologique et au respect des exigences d'ACF et des bailleurs, et validera les outils et les livrables, avec la participation des référents techniques d'ACF au siège.

La Coordinatrice SERA d'ACF sera le point focal de l'évaluation et l'unique interlocutrice du consultant. Celui-ci lui rendra compte chaque semaine de l'avancement des travaux et lui soumettra exclusivement l'ensemble des livrables. Elle les transmettra au comité de pilotage, puis renverra au consultant des commentaires consolidés dans les délais convenus.

Le consultant intégrera ces commentaires et soumettra une version révisée pour un second examen, avec si nécessaire de nouveaux échanges jusqu'à la validation finale. Le point focal partagera ensuite le rapport final avec le comité de pilotage et les parties prenantes concernées, conformément au plan de diffusion.

8. CHRONOGRAMME INDICATIF DE LA MISSION

Le consultant proposera dans son offre un calendrier détaillé couvrant l'ensemble des phases, de la préparation méthodologique à la restitution finale, adapté aux contraintes contextuelles et sécuritaires des zones d'intervention.
La durée indicative de la mission est de **Trente (30) jours calendaires** à compter de la signature du contrat. Elle comprendra quatre phases successives : démarrage et note méthodologique ; collecte des données sur le terrain ; analyse, rapport provisoire et restitution ; finalisation du rapport final et de la note de synthèse.

9. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR

Le consultant, national ou international, peut être une personne physique ou morale (bureau d'études). Le profil requis est le suivant :

- **Diplômes** : au moins un master en suivi-évaluation, en sciences sociales, en sociologie rurale, en agronomie ou en évaluation de projets ; une spécialisation en sécurité alimentaire ou en gestion de l'environnement constitue une forte valeur ajoutée ;
- **Expérience** : au moins deux ans d'expérience dans des missions d'évaluation similaires et une bonne connaissance de la zone d'intervention. Une expérience d'évaluation de projets de sécurité alimentaire au Cameroun ou dans la région constitue un atout majeur, et une expérience d'évaluation de projets financés par l'AFD ou l'Union européenne une forte valeur ajoutée ;
- Capacité démontrée à conduire des analyses stratégiques intégrant la théorie du changement, l'analyse de contribution et des approches adaptées aux contextes fragiles ;
- **Langues** : maîtrise du français, à l'écrit et à l'oral, obligatoire ; la connaissance d'une ou de plusieurs langues locales est un atout ;
- Bonnes compétences en communication et expérience de l'animation d'ateliers ;
- Capacité à rédiger des rapports dans un langage clair, analytique et pertinent (fournir des exemples de travaux antérieurs) ;
- Compréhension des exigences des bailleurs de fonds ;
- Capacité à gérer le temps et les ressources, et à travailler dans des délais serrés et en contexte difficile ;

- Indépendance vis-à-vis du projet et des parties prenantes (voir section 12).

10. EXIGENCES EN MATIÈRE DE LOGISTIQUE ET DE SÉCURITÉ

Le consultant se conformera aux principes et politiques d'ACF, notamment sa politique d'approvisionnement, son code de conduite et ses règles de protection des données. Il est responsable de l'organisation de ses déplacements et de ses rendez-vous dans les zones ciblées, avec l'appui d'ACF si nécessaire.
Compte tenu du contexte sécuritaire de l'Extrême-Nord, il respectera les règles et procédures de sécurité d'ACF en vigueur dans la zone, y compris les éventuelles restrictions de déplacement, et adaptera son plan de collecte en conséquence.

11. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra une offre technique, une offre financière et un dossier administratif, détaillés ci-dessous.

L'offre technique (**notée à 80 % avec une note éliminatoire à moins de 40%)** comprendra :

- Une description de la compréhension des TDR (10%) ;
- La méthodologie proposée, dont la pertinence et la robustesse seront appréciées (20 %) ;
- Un plan de travail avec un calendrier prévisionnel réaliste (10 %) ;
- Une présentation du consultant et, le cas échéant, de son équipe, avec CVs et diplômes (15 %) ;
- Des références de missions similaires, avec preuves de réalisation et d'acceptation des travaux (25 %).

L'offre financière et administrative (20 % de la note) comprendra :

Pour l'offre financière :

- Le détail des honoraires du consultant ;
- Le détail des indemnités journalières et des frais de déplacement ;
- Les modalités et conditions de paiement proposées.

Pour le volet administratif (tout dossier incomplet ou comportant des pièces périmées sera écarté s'il n'est pas complété dans les 48 heures suivant la notification) :

- Certificat de conformité fiscale à jour (pour les entreprises/consultants de droit Camerounais ou un équivalent pour ceux de droit étranger) et/ou preuve d'exonération TVA ;
- Certificat d'immatriculation ou d'enregistrement (avec numéro d'identification fiscale) ;
- Plan de localisation ou fiche signalétique ;
- Coordonnées bancaires/ Attestation de compte / Relevé d'identité bancaire ;
- Extrait du registre du commerce (RCCM) ou équivalent (selon la législation de votre pays).

NB : l'offre financière doit couvrir l'ensemble des coûts de la mission, à la charge du consultant : honoraires, déplacements nationaux ou internationaux jusqu'à Maroua (aller-retour), frais de séjour, frais de collecte des données (rémunération des enquêteurs et facilitateurs, location de véhicules, indemnités des guides locaux) et tout autre coût nécessaire à la bonne exécution de la mission dans les délais.

Les offres doivent être transmises, en version électronique avec pour objet « **Offre administrative, technique et financière – Évaluation finale externe – ACF 2026, Réf. DA-YAO-00916** », au plus tard le 17 Novembre 2026 à l'adresse suivante : appel-offre@cm-actioncontrelafaim.org

12. ASPECTS JURIDIQUES ET ÉTHIQUES

Les documents provisoires et définitifs sont la propriété exclusive d'ACF. Le consultant s'engage à respecter la confidentialité des informations recueillies et à ne pas les utiliser ni les diffuser sans l'autorisation écrite préalable d'ACF. ACF pourra partager les résultats de l'évaluation avec :

- Le ou les bailleurs de fonds ;
- Les OSC partenaires et les autres partenaires opérationnels ;
- Les partenaires gouvernementaux ;
- Les organismes de coordination.

Le consultant sélectionné ne devra avoir aucun lien avec la gestion du projet, ni aucun autre conflit d'intérêt susceptible de compromettre l'indépendance de l'évaluation.
Le consultant respectera les normes éthiques de l'évaluation : consentement éclairé des participants, anonymat et confidentialité des données personnelles, principe « Ne pas nuire » et attention particulière aux personnes vulnérables. Il adhérera au code de conduite d'ACF, notamment en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS).